

L'an deux mille vingt-deux, le sept-juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 à Saint André les Alpes sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	12 +	18 6
Total des voix : 24		

Etaient présents :

9 représentants des communes (1 voix chacun) : Jean-Marie PAUTRAT, Allons ; Bernard CLAP, Trigance ; Jacques ESPITALIER, Quinson ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Philippe MARANGES, Castellane ; Magali STURMA CHAUVEAU, Rougon ; Antoine FAURE, Aups ; Arlette RUIZ, St Julien le Montagnier ; Alain SAVARY, St Paul lez Durance ;

1 représentant du Conseil département des Alpes de Haute Provence (2 voix) : Claude BONDIL

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) : Michèle BIZOT-GASTALDI, Communauté de communes Alpes Provence Verdon ; Christophe BIANCHI, Durance Luberon Verdon Agglomération

Date de convocation
24/06/2022

Ont donné pouvoir :

Porteurs d'1 voix : Jean-Pierre BAGARRE, (Aiguines) à Paul CORBIER ; Romain COLIN (Moustiers Ste Marie) à Christophe BIANCHI ; Raymonde CARLETTI à Jean-Marie PAUTRAT

Porteurs de 2 voix : Nathalie PEREZ-LEROUX (Conseil départemental du Var) à Philippe MARANGES

Porteurs de 3 voix : Sophie VAGINAY-RICOURT (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur) à Bernard CLAP ; Jean-Charles BORGHINI (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur) à Jacques ESPITALIER

Délibération
n°22_07_B6_12

Convention avec le SDIS du Var – réseau radio

Afin de pouvoir pallier à un manque de réseau de télécommunication sur certains secteurs du Parc naturel régional du Verdon ce dernier a mis en place un réseau radio destiné à compléter les réseaux de téléphonie et d'alertes existant utilisés pour l'alerte des secours, la sécurité de ses agents et la communication interservices

Cette convention entre le Parc du Verdon et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var définit les modalités de mise à disposition de 6 portatifs radios et d'une base radio. Ces appareils sont programmés sur le réseau « Sécurité Verdon », géré par le Parc du Verdon. Ces radios sont mises à disposition pour la saison estivale afin d'assurer la communication opérationnelle entre les postes de secours Varois (Bauduen, Les Salles sur Verdon et Aiguines) ainsi que la communication entre les différents services équipés de ces radios (ONF, OFB, Ecogardes, PGHM, Gendarmerie...). Ces radios sont restituées en fin de saison au Parc.

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux, pour une durée de 5 années maximum.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent la convention de partenariat ainsi présentée
- autorisent le Président à la signer ainsi que toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Le Président
Bernard CLAP

